



2^{ème} Cycle de formations pour le personnel d'étude d'huissier de justice

Septembre 2014 – juin 2015

***Espace UCM
Chaussée de Marche 637
5100 Namur-Wierde***

23/09/2014

Recouvrement amiable / Mise en demeure interruptive de prescription / Enquêtes solvabilité.

Que peut-on faire et que ne doit-on pas faire ?

Les voies d'informations disponibles pour l'Huissier de Justice... Quels sont les différents titres qui permettent une intervention de l'Huissier de Justice et que peut-on faire en fonction du titre qu'on détient ?

Noélie CROUFER – Quentin DEBRAY

Chers Confrères,

Ceci vous concerne !

Le grand succès du premier cycle des formations UFHJ n'est plus à rappeler et il est clair qu'il faudra réagir rapidement pour s'inscrire aux cours du 2^{ième} cycle avant que les classes ne soient complètes.

Sur les propositions et les remarques de nos élèves, la formation 2014-2015 évolue sur les axes suivants :

- un contenu évolutif de 10 formations, qui changeront donc d'année en année (cadre ouvert).
- inclusion de matières administratives qui relèvent de la pratique quotidienne dans nos études.
- volet théorique plus réduit pour favoriser un enseignement plus fluide de la matière traitée.
- un vrai volet pratique pour chaque formation (exercices, rédaction d'actes ou de parties d'actes, casus, etc...) sans toutefois empiéter sur le temps réservé aux questions/réponses habituelles.
- classes réduites à 25 élèves pour un meilleur suivi individuel et pour une participation de tous lors des exercices et leur correction commune commentée + diffusion de la solution finale en guise de modèle.
- un syllabus original plus complet qui servira de repère pour une consultation ultérieure dans les études.

A qui s'adressent nos cours ?

Les formations sont ciblées tout spécialement pour le personnel actif dans les études des Huissiers de Justice : jeunes employés en période d'essai ou en phase d'intégration, bacheliers ou autres en vue d'accélérer leur acquisition des bases spécifiques du métier, employés à la recherche de plus de polyvalence ou qui souhaitent appréhender des nouvelles responsabilités internes, stagiaires en début de formation, ou même des salariés plus confirmés soucieux d'actualiser leurs connaissances ou d'approfondir des matières plus complexes...

Quentin Debray
Président Ufhj

Charles Charlier
Secrétaire Général formation

Informations pratiques

Adresse

Chaussée de Marche 637, salle 3 - 5100 Namur-Wierde

L'Espace UCM est situé le long de la Nationale 4, à 2 minutes de l'E411.



Horaire**8h45 accueil**

9h00 début de la formation

10h45 pause

11h00 poursuite de la formation

13h00 fin*Tarif & procédure d'inscription 2014/2015*

80 Euros par cours choisi et par personne inscrite. (syllabus inclus)

Ce prix est toutefois réduit à 40 Euros par cours choisi et par personne inscrite faisant partie de l'étude d'un Huissier de Justice membre de l'UFHJ .

Chaque inscription reçue fera l'objet d'une confirmation de notre part, dans la limite des places disponibles, et valant note de frais à acquitter au préalable sur le compte de l'Union (UFHJ) : BE60 1325 4237 8470.

Une attestation de présence sera délivrée à chaque participant à la fin de chaque formation suivie, pour valoir justificatif aux employeurs.

Un modèle de formulaire d'inscription est disponible en annexe du présent folder dans sa version « papier », vous en recevrez également par retour sur simple demande :

- par courrier à Charles CHARLIER,
Formations UFHJ,
Avenue Albert Premier, 33 à 4500 HUY.
- par fax au 085.233616
- par mail à formations@ufhj.be

Les formulaires d'inscriptions doivent être complétés (un formulaire par personne distincte svp) et renvoyés de la même manière que ci-dessus. (courrier, fax ou mail)

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu, par les mêmes voies, ou même directement par téléphone à Charles Charlier, secrétaire général des formations UFHJ, au 085.233320.

Nombre de participants

. Chaque cours peut faire l'objet d'une inscription séparée et indépendante des autres cours. Afin d'assurer une formation de qualité, nous limiterons les inscriptions à **25 participants par cours**, dans l'ordre des inscriptions confirmées, et nous nous réservons la possibilité d'annuler une formation en-dessous de 10 participants. Pour ces raisons, il ne vous sera pas possible d'annuler une inscription, mais si nécessaire, un remplaçant pourra toujours être présenté en vue d'une substitution éventuelle.

Il est impossible d'annuler une inscription. Vous pouvez toujours désigner un remplaçant.

Deuxième Cycle de formation pour le personnel des études d'Huissiers de Justice

Septembre 2014 – Juin 2015

BULLETIN D'INSCRIPTION

(→ A compléter SVP... un bulletin d'inscription par personne à inscrire svp...)

Le soussigné

Huissier de Justice

Membre de l'UFHJ **Oui** ☐ **Non** ☐ (à cocher svp)

Souhaite inscrire le membre de mon personnel ci-dessous :

NOM Prénom	Numéro de téléphone ou mail de contact

Pour le / les cours ci-dessous :

[illegible]

J'effectuerai le paiement requis (80€ par cours suivi et par personne – réduit à 40 € pour les membres de l'UFHJ) sur le compte de l'UFHJ

BE60 1325 4237 8470 et ce dès réception de votre confirmation d'inscription à mes coordonnées ci-dessous complétées.

--

Rappels :

- Les inscriptions sont prises en compte au fur et à mesure des paiements recus.

- 25 participants par cours maximum.

Vos coordonnées pour notre confirmation d'inscription :

(sous réserve de la bonne réception de votre paiement ci-dessus sur notre compte)

Nom ou raison sociale :	
Adresse ou siège :	
Fax :	Mail :



CE BULLETIN COMPLETE EST À RENVOYER :

- Par courrier : à **Charles CHARLIER**
Secrétaire Général des Formations UFHJ
Avenue Albert Premier, 33 à 4500 HUY
- Ou par fax : **085/23.36.16** Ou par mail : **formations@ufhj.be**